



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

*L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.*

*Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juin 2025*

**Les membres présents (12) :** Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLINET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE, Séverine SAOS ;

**Procuration (1) :** Carole DUPRÉ à Gratiennne BASTARD-ROSSET ;

*Monsieur Guillaume PERISSE a été élu secrétaire de séance.*

**N°2025/046-30/06**

**Objet : MARCHES PUBLICS – Abrogation de la délibération N°2025/038-16/06 en date du 16 juin 2025  
– Attribution Délégation Service Public 2025 AUBERGE**

Rapporteur Catherine HAUETER

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Délégation service public (DSP) 2025 AUBERGE a été attribuée à la SOCIETE MD RESTAURATION par délibération N° 2025/038-16/06 en date du 16 juin 2025.

Cette délibération a été transmise au contrôle de légalité le 20 juin 2025.

Par courriel en date du 20 juin 2025, la société MD RESTAURATION a fait savoir qu'elle se désistait de sa candidature et de son offre

Considérant que les notifications de refus d'attribution n'ont pas été transmises aux autres candidats, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie accepte que le conseil municipal abroge la délibération N°2025/038-16/06 et attribue au candidat arrivé en 2<sup>ème</sup> position la DSP 2025 AUBERGE.

Madame le Maire propose d'abroger la délibération N°2025/038-16/06.

*Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,  
Sur proposition du Maire,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **PREND ACTE** que le candidat arrivé en première position est défaillant.
- **DECIDE** d'abroger la délibération N°2025/038-16/06 en date du 16 juin 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire,  
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de séance  
Guillaume PERISSE*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 25/07/2025  
ET PUBLICATION LE 25/07/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL2025046**  
Objet : **CANDIDAT DEFAILLANT  
ANNULATION DEL2025.038 EN DATE DU 16/06**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2025-06-30 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.2.1 - Délibérations, décisions et pièces de  
procédure relatives aux délégations de service public  
Identifiant unique : 074-217400035-20250630-DEL2025046-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20250630-DEL2025046-DE-1-1_0.xml	text/xml	927 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2025.046 ABROGATION DEL2025.038 CANDIDAT DEFAILLANT.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250630-DEL2025046-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	88.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 juillet 2025 à 12h27min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 juillet 2025 à 12h27min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 juillet 2025 à 12h27min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 juillet 2025 à 12h41min14s	Reçu par le MI le 2025-07-25